ART. 54 N° 1918

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

### LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 1918

présenté par Mme Ménard

#### **ARTICLE 54**

À l'alinéa 4, après le mot :

« indigne »

insérer les mots:

« et l'insécurité »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'insécurité et la délinquance pénalisent le développement économique des villes.

À l'instar de Béziers, qui a vu les effectifs de sa police municipale doubler en deux ans, ainsi que le nombre de ses caméras de vidéoprotection, un certain nombre de villes ont compris l'importance de cette question et ont choisi de s'attacher à sécuriser leur centre-ville.

Cet amendement vise donc à favoriser cette dynamique en incluant le volet sécuritaire dans les opérations de revitalisation dont il est question.